**Collectif « Mamoudzou en Sécurité »**

Au moment où tout Mayotte se mobilise contre l'insécurité, la commune de Mamoudzou sombre dans des violences sans précédent. La dernière en date est la guérilla urbaine dans laquelle s’affrontent des bandes rivales des villages de Passamainty et de Mtsapéré.

Face à cela, la population de la commune de Mamoudzou demande au 1er magistrat, garant de la sécurité publique dans sa commune, d’agir dans les plus brefs délais en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition. En effet, le maire est l’autorité de police administrative. Il possède donc les pouvoirs de police lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Il exerce ses pouvoirs sous le contrôle administratif du préfet.

Par ailleurs, en sa qualité d’officier de police judiciaire, le maire est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes et délits dont il a connaissance dans l’exercice de ses fonctions.

Les points de revendications sont les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Revendications** | **Objectifs**  | **Actions cibles** |
| 1. **Délogement des squatteurs**
 | Lutter contre les occupations illégales par les voyousFreiner la délinquance de proximité  | Recensement des squats et zones à risque  |
| Démolition des squats ciblés situés sur les terrains appartenant ou non à la mairie |
| Transmission au collectif des A/R des courriers envoyés aux propriétaires des terrains |
|  |  |  |
| 1. **Eclairage public**
 | Faciliter le travail des forces de l’ordreConforter et sécuriser les déplacements des populations  | Recensement des zones à éclairer  |
| Travaux d’entretien et de rénovation d’éclairage public |
| Travaux de création (renforcement) de l’éclairage public |
|  |  |  |
| 1. **Patrouille Police Municipale**
 | Mettre en application les arrêtés municipauxLutter contre la délinquance de proximité Freiner l’appropriation des espaces publics par les voyous  | Création d’une brigade de nuit  |
| Extension de l'amplitude horaire jusqu'à 22h pour la mise en application des arrêtés sur le couvre-feu pour les mineurs et la consommation d'alcool en lieu public  |
| Patrouille policière sur les trajets domicile-école |
| Prévention de la délinquance dans les quartiers sensibles |
| Recensement des nouveaux squats  |
| Publication et communication (médias) des arrêtés sur la sécurité et tranquillité publique  |
|  |  |  |
| 1. **Plateforme téléphonique d’alerte**
 | Freiner les occupations illégales Dénoncer tous types de trafics dans les quartiers | Création d'un numéro vert permettant d’alerter sur une situation d’occupation ou de trafic illégale |
| Suivi des faits et intervention de la Police Municipale |
|  |  |  |
| 1. **Appui psychosocial**
 | Accompagner et assister les victimes d’agressions ou d’infractions  | Création d’un poste permanent pour l’accompagnement des victimes |
| Mobilisation de la municipalité auprès des victimes  |
|  |  |  |
| 1. **Marchés illégaux**
 | Freiner tous types de trafics liés aux marchés illégauxGarantir une traçabilité des produits vendus | Recensement des marchés illégaux sur trottoirs et espaces publics  |
| Elimination des marchés illégaux identifiés  |
| Organisation des marchés de proximité dans les villages  |
| Contrôle d’identité des vendeurs et traçabilité des produits vendus  |
|  |  |  |
| 1. **Attestations d'hébergement**
 | Responsabiliser les administrés sur les risques liés aux trafics de papiers  | Convoquer les personnes qui fournissent des attestations d'hébergement avant de valider les dossiers administratifs de ces personnes |
| Transmission d’une note à destination des agents de l’Etat Civil quant au respect de cette mesure  |
| Mise en place d’un registre de suivi des attestations d’hébergement  |
|  |  |  |
| 1. **Service rappel à l’ordre**
 | Responsabiliser les parents sur l’éducation et leurs devoirs envers leurs enfantsResponsabiliser les jeunes sur leur comportement et rappeler leur devoir | Réactiver le Service de rappel à l'ordre en convoquant les parents des mineurs ayant commis des actes de violence ou d’incivilité |
| Impliquer le Collectif dans le suivi |
|  |  |
| 1. **Entretien des espaces publics**
 | Eliminer les cachettes des voyous aux abords de l’espace public (chemins, routes, plages,…)Destiner les espaces publics à d’autres usages  | Recensement des zones à entretenir aux abords des voies publics  |
| Assurer un entretien permanent de ces zones  |

 **Collectif Mamoudzou en Sécurité**